



**ASSOCIATION  
DES  
PARALYSÉS  
DE  
FRANCE**

FONDÉE EN 1933  
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

**GROUPEMENT DES HANDICAPÉS MOTEURS  
ET DES PARENTS  
D'ENFANTS HANDICAPÉS MOTEURS**

17 BD AUGUSTE-BLANQUI 75013 PARIS TEL (1) 45 80 82 40 CCP PARIS 232 82 M

**NEGOCIATION COLLECTIVE ANNUELLE POUR 1990**

**PROTOCOLE D'ACCORD**

A l'issue de deux réunions entre les organisations syndicales (CFDT - CFTC - CGT) et l'A.P.F., en décembre 1989 et janvier 1990, il a été décidé d'établir le présent protocole faisant ressortir les mesures sur lesquelles l'ensemble des participants donnent leur accord et s'engagent au titre de la négociation collective pour l'année 1990 à l'A.P.F.

**"Durant l'année 1990, l'A.P.F. mettra à l'étude avec les représentants du Personnel, un projet de contrat d'intéressement pour le secteur TRAVAIL PROTEGE".**

Les autres demandes et propositions n'ayant pas été retenues, l'A.P.F. décidera ultérieurement des mesures qu'elle appliquera dans les différents secteurs.

Fait, à Paris  
Le 31 janvier 1990

Pour l'A.P.F.

Pour la CFDT

Pour la CFTC

Pour la CGT

  
J.Y. BUISSON

  
T. COURTOT

  
J.P. LECAIN

  
G. VINCENT